

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025

**Date de
Convocation :**
02/09/2024

Mise en ligne le
09/09/2025

Nombre de
conseillers :

En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 21
Quorum : 13

L'an deux mille vingt cinq

Le lundi 08 septembre à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THÉBAULT, M. LE VERGER, M. AUBIN, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, M. CARRÉ, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme LEGRAND, Mme MONHAROU, Mme PEZON

EXCUSÉS : Mme DELONGLÉE, M. DOUARD, Mme PORAS

SECRÉTAIRE M. AUBRÉE est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2025-77 – Finances locales – Tarifs activités périscolaires : pause méridienne (repas + animation), accueil du matin et du soir après la classe

Madame PÉRON, adjointe en charge des finances présente le rapport suivant :

Rapport :

Conformément à la lettre-circulaire CNAF n°2010-136 du 28 juillet 2010 relative au contrôle sur place en action sociale et aux dispositions prévues dans la convention de financement signé avec la CAF, nos accueils de loisirs périscolaires dont la commune est gestionnaire et qui ont bénéficié d'un financement de la CAF, ont fait l'objet d'un contrôle sur place de la CAF le 27 mai 2025.

Les rapports établis à l'issue de ce contrôle font état des constats et des recommandations que la commune est invitée à régulariser.

Outre un problème de paramétrage de l'outil de gestion (afin de valoriser correctement le nombre d'heure par place d'accueil) qui est aujourd'hui rectifié, il est demandé à la commune de mentionner dans sa délibération des tarifs pour l'accueil périscolaire méridien, du matin et du soir.

Ceci exposé,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

✎ **Précise que** la pause méridienne comprend le temps d'animation éducatif et le temps du repas

✎ **Approuve** les tarifs des activités périscolaires : pause méridienne, accueil du matin et du soir après la classe tels que présentés ci-dessous,

TARIFS PAUSE MERIDIENNE (temps d'animation éducatif et temps de repas)	TRANCHE QF	Retiers	
	0-700		
	701-900	1,00 €	1,00 €
	901-1000		
	1001-1200	4,00 €	5,00 €
	1201-1400	4,25 €	5,25 €
	1401-1600	4,50 €	5,50 €
	1601-1800	4,75 €	5,75 €
	>1801	5,00 €	6,00 €
		2025	
	Panier repas	1,98	
	Personnel Communal	3,35	
	Enseig avec prime rectorat	4,39	
	Enseig sans prime rectorat	5,94	
	Tarif majoré	7,78	

TARIFS POUR LES TEMPS PERISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR		A compter de sept 2025	
		Restériens	Extérieurs
0-700	7h-8h	1,13	1,43
	à partir de 8h	0,57	0,72
	16h30 - 18h15	1,13	1,43
	18h15 - 19h	0,57	0,72
	Accompagnement sport	0,57	0,72
701-900	7h-8h	1,28	1,53
	à partir de 8h	0,65	0,77
	16h30 - 18h15	1,28	1,53
	18h15 - 19h	0,65	0,77
	Accompagnement sport	0,65	0,77
901/1000	7h-8h	1,43	1,63
	à partir de 8h	0,72	0,82
	16h30 - 18h15	1,43	1,63
	18h15 - 19h	0,72	0,82
	Accompagnement sport	0,72	0,82
1001/1400	7h-8h	1,57	1,74
	à partir de 8h	0,79	0,89
	16h30 - 18h15	1,57	1,74
	18h15 - 19h	0,79	0,89
	Accompagnement sport	0,79	0,88
1401/1600	7h-8h	1,73	1,86
	à partir de 8h	0,88	0,94
	16h30 - 18h15	1,73	1,86
	18h15 - 19h	0,88	0,94
	Accompagnement sport	0,87	0,94
1601/1800	7h-8h	1,73	1,86
	à partir de 8h	0,88	0,94
	16h30 - 18h15	1,73	1,86
	18h15 - 19h	0,88	0,94
	Accompagnement sport	0,87	0,94
>1801	7h-8h	1,73	1,86
	à partir de 8h	0,88	0,94
	16h30 - 18h15	1,73	1,86
	18h15 - 19h	0,88	0,94
	Accompagnement sport	0,87	0,94

Pénalité de 5€ concernant tout retard à l'accueil périscolaire après 19h par 1/4h commencé

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Thierry RESTIF



Le secrétaire de séance
Henri AUBRÉE